

Règlement du concours d'Art Postal 2017

Présentation de la manifestation

Pour la 16^{ème} année, la Direction inter-régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse d'Ile-de-France, d'Outre-Mer, la Direction territoriale des Yvelines et l'EPEI - UEAJ Sud organisent un concours d'Art Postal ayant pour thème :

«Romance à Paris»

L'Art Postal constitue un espace d'expression totalement libre, ouvert sur la communication. Cette démarche créative est une éducation à l'image, une incitation au voyage, au mystère... Ce concours associe la beauté de l'écriture à d'autres techniques pour réaliser des enveloppes illustrées.

Public visé

Le concours est ouvert en priorité aux jeunes et aux personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, mais aussi au grand public.

3 catégories de participation :

- Moins de 16 ans
- De 16 à 21 ans
- Adultes

Pour les services souhaitant participer :

Les services et établissements PJJ, secteur public et secteur associatif habilité s'inscrivent préalablement auprès des organisateurs. **Ils informent leur direction territoriale de leur participation et du nombre de mineurs concernés**, à charge pour cette dernière d'informer la Direction inter-régionale.

Mode d'emploi

• **Créer son enveloppe illustrée :**

- N'importe quelle technique artistique pourra être utilisée pour la réalisation de l'œuvre, en lien avec le thème de l'édition en cours.
- Support :
 - 30 cm x 33 cm **maximum**
 - Eviter les objets en volume (encadrement oblige).
- Affranchissement impératif en intégrant le ou les timbres de votre choix, de collection de préférence.
- Veiller à intégrer lisiblement l'adresse.

• **Coller le bulletin de participation avec vos coordonnées/ les coordonnées du service.**

• **Respecter les délais, le cachet de la poste faisant foi.**

Points de vigilance

- Seuls seront pris en compte les originaux.
- La participation au concours implique de la part des « créateurs » la cession du droit de reproduction et de représentation des œuvres, ainsi que les droits de procéder à l'exposition des réalisations en tous lieux.
- Les œuvres ne seront pas restituées, c'est pourquoi nous vous conseillons d'en garder une trace photographique ou numérique.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler les conditions de ce règlement.

Les Prix

- Le jury est composé comme suit :
 - De responsables de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
 - De représentants des Arts et de la Culture,
 - D'un jeune lauréat de l'année précédente

Il élira les lauréats du concours, qui seront avertis personnellement.

Les prix seront attribués en fonction de la créativité, de l'esthétique et du soin apportés à l'œuvre.

Les prix sont les mêmes pour les 3 catégories

1^{er} prix : L'édition de leur création en carte postale à raison de 100 exemplaires, accompagnée d'une mallette d'artiste.

2^{ème} prix : L'édition de leur création en carte postale à raison de 50 exemplaires, accompagnée d'un lot de matériel artistique.

3^{ème} au 6^{ème} prix : Un lot de matériel artistique.

**Les créations sélectionnées seront exposées durant le mois de novembre 2017 : au Théâtre de la Plaine
13 Rue du Général Guillaumat Paris 15^{ème}**

Les envois doivent être adressés à :

**UEAJ
97 rue des chantiers
78000 Versailles**

Date limite d'envoi : 30 Juin 2017

**Devenez « timbrés » d'Art Postal
et prenez toutes les libertés pour bousculer l'ordre établi
et faire triompher l'imaginaire.
Créez, Participez, Exposez-vous...**

